



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Première réunion du Groupe Afrique – Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/1)

Libreville, Gabon, du 3 au 7 Novembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, et élection du Bureau.

1.2 Election des membres du Bureau de l'AASPG

(Presenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
La présente note de travail traite de l'élection des membres du Bureau de l'AASPG, conformément au paragraphe 2.3 de la deuxième partie et au paragraphe 3.9 de la troisième partie du Manuel de procédure de l'AASPG.	
La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.	
REFERENCE(S):	
<ul style="list-style-type: none"> • Manuel de procédure de l'AASPG 	
Objectifs stratégiques	La présente note de travail concerne les Objectifs stratégiques A, B, C et E .

:

1. INTRODUCTION

1.1 Le Manuel de procédure de l'AASPG contient des dispositions sur l'élection des membres du Bureau du Groupe pour assurer la continuité de ses activités.

1.2 La présente note de travail invite la réunion à procéder à l'élection des membres du Bureau chargés de gérer les activités du Groupe, en coordination avec le Secrétariat et en application des dispositions du Manuel de procédures.

2. ANALYSE

2.1 Le Manuel de procédures de l'AASPG prévoit, dans sa partie II, paragraphe 2.3, que l'AASPG doit être administré comme suit :

- *Par un président élu parmi les représentants désignés de États membres, de préférence des Directeurs généraux de l'Autorité de l'aviation civile. Un premier et un deuxième vice-présidents sont également élus parmi ces représentants, de préférence des Directeurs*

généraux de l'Autorité de l'aviation civile. Un troisième vice-président élu parmi les représentants, de l'industrie, de préférence un Directeur général d'un prestataire de services ou d'une Organisation internationale reconnue ; et

- *Par un secrétaire désigné par le secrétaire général de l'OACI. Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétaire est assisté par les Bureaux régionaux de l'OACI de la Région AFI. Les Directeurs régionaux de l'OACI exercent les fonctions de secrétaire de l'AASPG. Lorsque deux Directeurs régionaux sont concernés ils assument à tour de rôle, tous les deux ans, les fonctions de secrétaire de l'AASPG afin d'équilibrer les responsabilités et l'implication des Bureaux régionaux au sein du Groupe. Le secrétaire de l'AASPG fixe la date, la méthodologie et la procédure à appliquer pour la rotation.*

2.2 Le Manuel de procédure prévoit également, dans sa partie III, paragraphe 3.9, que pour veiller à la continuité nécessaire des activités du Groupe et sauf circonstances particulières, le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président et le troisième vice-président de l'AASPG prennent fonction à la fin de la réunion à laquelle ils ont été élus et exercent leur mandat pendant au moins trois années civiles ou deux réunions de l'AASPG, selon l'éventualité qui survient en dernier.

2.3 La réunion se souviendra que la session conjointe de la vingt –septième réunion du Groupe régional Afrique – océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) et la dixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation – Région Afrique - océan Indien (RASG-AF/10), tenue le 4 novembre 2024 à East London, Afrique du Sud, a convenu des dispositions transitoires suivantes :

- *La première réunion de l'AASPG sera convoquée par l'ancien Secrétaire d'APIRG qui devrait en assurer le secrétariat ; cette réunion devrait assurer la continuité des activités d'APIRG et du RASG-AFI au sein du nouveau Groupe ; elle serait présidée par l'ancien Président d'APIRG assisté du l'ancien Président du RASG- AFI;*
- *La première réunion de l'AASPG devrait élire son président et ses vice-présidents qui prendront fonction à la clôture de la réunion. L'actuel Secrétaire du RASG-AFI assurera le secrétariat du nouveau groupe après cette première réunion ; et*
- *APIRG et le RASG-AFI devraient cesser d'exister après la première réunion de l'AASPG qui se tiendra en 2025 et les questions en suspens pertinentes des groupes ainsi dissous devraient être reprises par l'AASPG.*

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est donc invitée à :

- a. Prendre note des dispositions du Manuel de procédure de l'AASPG concernant l'élection des officiels ; et
- b. Elire un président et des vice-présidents pour faciliter les travaux du Groupe.

--- FIN ---